



revendication de parts léguées

Par **cindy02**, le **05/01/2009** à **12:56**

tout d'abord meilleurs voeux, je vous contacte pour le motif suivant, mon mari a créé une sarl en 2005, celui ci étant gérant majoritaire a 60 pour cent et son oncle 40 pour cent jusqu'au 18 11 2008 mon époux a cédé des parts à celui ci le rendant majoritaire hors nous sommes mariés sous le régime de la communauté était il en droit de céder des parts et ce sans ma signature, de plus son oncle devenu majoritaire sous une assemblée générale ne réunissant que lui et notre comptable ont pris l'initiative de le révoquer enfin à ce jour nous sommes dans une impasse, d'autant que mon mari reste à 20 pour cent associé et que le crédit est à notre nom que nous continuons à payer en outre celui ci a pris une nouvelle gérante qui s'avère être s